

Appel à la manifestation "Nettoyage du paysage" (20 mars 1999)

(Récit de la manifestation, page précédente)

L'affichage publicitaire est devenu un scandale majeur en France. Les abords de nos agglomérations sont dévastés : préenseignes et panneaux publicitaires par centaines de milliers, enseignes géantes de la grande distribution, mobilier urbain omniprésent. Le philosophe et académicien Michel Serres lui-même dénonce cette "marée hurlante des affiches d'une laideur et d'une agressivité terrifiantes" qui "vous inonde jusqu'à l'étouffement".

Mais le scandale est double : cette négation brutale du paysage se fait très souvent en violant la loi et sans que les représentants de l'État ne bougent. Pourtant, maires et préfets sont tenus d'agir dès constatation d'une infraction et en particulier à la demande des associations agréées comme l'une des nôtres (art. 24 et 27 de la loi de 1979).

Nous avons tout essayé ou presque pour remédier à cette situation : manifestations, rencontre avec la précédente ministre de l'Environnement (1995), entrevue avec le directeur de cabinet du ministre de l'Équipement (1997), constitution d'un comité départemental contre l'affichage illégal en préfecture de l'Isère, pétition, action en justice contre le précédent Premier ministre

en personne, maire de Bordeaux, qui a été contraint d'appliquer la loi.

Alors que le scandale demeure entier et même s'aggrave, nos demandes pressantes et répétées de rencontrer Dominique Voynet, ministre de l'Environnement, restent sans suite. Comme si la dévastation du cadre de vie des Français n'avait aucune importance.

Aujourd'hui, une pression de l'opinion est indispensable pour que les pouvoirs publics prennent les mesures que nous réclamons : application immédiate de la loi sur tout le territoire, puis refonte totale de cette même loi qui, manifestement, a été faite par et pour les afficheurs, au mépris de l'environnement. ■

Soutiens de la manifestation "Nettoyage du paysage" (20 mars 1999)

ORGANISATIONS NATIONALES OU RÉGIONALES : Amis de la Terre – Carrefour national des associations d'habitants et comités de quartiers – Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites en ensembles monumentaux – Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Isère, Loire) – France nature environnement – Greenpeace-France – Jour de la Terre – Ligue urbaine et rurale – Maisons paysannes de France – Mouvement écologiste indépendant – Robin des bois – Union fédérale des consommateurs-*Que choisir* (Alès, Angers, Aurillac, Boulogne-Billancourt, Cahors, Lille, Marseille, Massy, Rennes, Vélinois) – Les Verts. **ASSOCIATIONS DIVERSES** : Académie d'architecture (Paris) – Académie nationale des arts de la rue (Paris) – Amis de La Charité (La Charité-sur-Loire) – Aquavit (Tours) – Association Brigitte Schick (Guebwiller) – Association de défense du littoral et de l'environnement de Douarnenez – Association nantaise de défense de l'environnement – Association pour la sauvegarde des sites de Roscoff – Charente-nature – Chlorophylle (Limoges) – Comité antipollution (Paris) – Comité écologique ariégeois – Comité de sauvegarde du vieux Grenoble – Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (Haute-Marne, Moselle, Somme) – Consommation, logement, cadre de vie (Gironde) – Doubs nature environnement – Droits du piéton en Gironde – Écologie pour Paris – Environnement XV* (Paris) – Fédération des associations cévenoles environnement et nature – Horizon vert (Villeneuve-sur-Lot) – Indre-nature – Modus Vivendi (Paris) – Onze de pique (Paris) – Ordre des vigneron (Plappeville, Moselle) – Quercy Blanc environnement (Lot) – Roubaix écologie environnement – Saint-Jorioz environnement (Haute-Savoie) – Sarbacane (Deux-Sèvres) – Sauvegarde de l'Étang des Mouettes et de l'environnement (Frontignan) – Sauvegarde de Senlis – Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest – SOS Léz environnement (Hérault) – SOS Loire vivante – Souriez, vous êtes filmés ! (Paris) – Union des comités d'intérêt locaux et d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise – Union Midi-Pyrénées nature environnement – Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan – Val de Seine Vert (Hauts-de-Seine) – Vie et paysage (Aisne) – Vivre entre-deux-mers (Gironde) – Vivre à Lormont (Gironde) – Vivre en Tarentaise. **PERSONNALITÉS** : André Aschiéri (député) – Augustin Berque (géographe) – Danièle Bidart (sénateur) – Serge Blisko (député) – Pierre Bourdieu (sociologue) – Bernard Clavel (écrivain) – Alain Clary (député) – Michel Colardelle (conservateur général du Patrimoine) – Charles Ehrmann (député) – Alain Finkielkraut (philosophe) – Yves Frémion (conseiller régional) – Pierre Forgues (député) – Jacques Le Goff (historien) – Bernard Louedin (peintre) – François Loncle (député) – Michel Maffesoli (professeur) – Jean Marsaudon (député) – Albert Memmi (écrivain) – Jean Michel (député) – Alexandre Minkowski (médecin) – Edgar Morin (sociologue) – Jean-Marie Pelt (écologue) – Michel Prieur (expert au Conseil de l'Europe) – Hubert Reeves (astrophysicien) – Didier Repellin (architecte du patrimoine) – Alain Touraine (sociologue) – André Wogenscky (architecte). **ORGANES DE PRESSE** : *Alternatives non-violentes* – *Charlie-Hebdo* – *Fréquence protestante* – *France-Culture* – *France-Info* – *Jussieu écologie* – *Le Monde* – *Non-violence actualité* – *Nouvelles libertaires* – *Le Parisien* – *Politis* – *Réseaux-Espérance* – *Silence* – *Terre du ciel* – *Que choisir*.

La "giclée", plat bientôt traditionnel (recette)

Il y avait la cerise sur le gâteau, il y aura l'œuf sur le panneau...

Nécessaire et ingrédients

Œufs non fêlés (les boîtes de 6 s'avèreront les plus pratiques). Gouache liquide de différentes couleurs (disponible en litres ou doubles litres, pour environ 35 F/l, chez des marchands d'accessoires pour graphistes ; 1 l permet de remplir 12 œufs). Bougies (une par douzaine d'œufs). Sacs plastique alimentaires (le format 17 x 24 cm peut contenir de quoi faire une omelette de 6 œufs). Seringue à pâtisserie (voir rayon des accessoires de cuisine) ou, mieux, grosse seringue médicale ou vétérinaire. Pointe. Ruban adhésif. Casserole (sur le point de rendre l'âme). Coquetiers.

Préparation

1° Percez le gros bout de l'œuf en le brillant avec une pointe bien aiguisée pour obtenir un trou d'environ 1 mm de diamètre. Répétez l'opération sur le petit bout de l'œuf pour obtenir un trou susceptible d'accueillir l'embout de la seringue. Assurez-vous que la membrane elle-même a bien été percée des deux côtés. 2° Soufflez par le petit trou pour

vider l'œuf dans le sac plastique (que vous pourrez conserver, au besoin, dans un congélateur). 3° Rincez grossièrement l'extérieur de l'œuf (une coquille gluante risquerait de se coller sur son support et donc se briser au moment de la prise en main) et laissez l'œuf sécher, si possible plusieurs jours. 4° Fermez le gros trou avec du ruban adhésif et, après avoir fait fondre une bougie dans une casserole, trempez ce côté de l'œuf dans la paraffine liquide pour assurer l'étanchéité de l'orifice. 5° Après refroidissement de la paraffine, calez l'œuf dans un coquetier et remplissez-le de gouache liquide au moyen de la seringue, puis nettoyez-le en éliminant l'excédent. 6° Fermez le petit trou avec de l'adhésif et étanchez à la paraffine comme précédemment. Étanchez de même toutes les éventuelles fêlures à la paraffine. 7° Après refroidissement, rangez l'œuf dans son alvéole.

Présentation et dégustation

Servez selon un angle le plus droit possible avec le plan du panneau publicitaire.

Conseil

Afin d'éviter le piètre effet, par exemple, d'un œuf rempli de jaune sur une affiche jaune, regroupez les œufs par couleurs, en indiquant celles-ci sur les boîtes, et choisissez le bon contraste.

Jean-Claude Oubbadia et Yvan Gradis

Rencontre avec le cabinet de la ministre de l'Environnement

Le 19 mars 1999, veille de la manifestation nationale "Nettoyage du paysage", Thomas Guéret et Yvan Gradis ont été reçus, respectivement au nom de R.A.P. et de Paysages de France, par un conseiller du cabinet du ministère de l'Environnement : M. Yann Héлары. Celui-ci a déclaré aux deux émissaires que le problème de l'affichage était pris très au sérieux par la ministre, dont la propre mère serait très engagée dans la lutte pour la protection des paysages. Mme Dominique Voynet aurait décidé de traiter énergiquement ce dossier. Le ton de l'échange est très encourageant, et la rencontre s'achève sur la promesse d'une collaboration étroite dans les mois à venir. Y.G. et T.G. sont convaincus de la sincérité de leur hôte.

Pourtant, Pierre-Jean Delahousse, président de Paysages de France, habitué aux manœuvres ministérielles depuis plusieurs années, nous met en garde avec raison : sincérité ou pas, une rencontre de veille de manifestation a souvent pour objectif de désamorcer les conflits. Nous décidons donc de ne rien retirer de notre grogne et de

dénoncer aussi vivement que prévu l'absence régulière des pouvoirs publics dans ce dossier, ministère de l'Environnement en tête.

Par la suite, les contacts et rencontres se sont succédé avec le ministère et le C.N.E.V. (Comité national des entrées de villes), semblant confirmer la bonne volonté de nos interlocuteurs. Les choses avancent cependant très lentement, et nous sommes toujours dans l'attente des premières mesures concrètes.

Les services du ministère préparent un état des lieux sur l'application de la réglementation, lequel servira de base à l'action des pouvoirs publics. Rappelons qu'un précédent ministre de l'Environnement déclara en 1994 que la moitié des quelque 500 000 panneaux publicitaires que comptait notre pays étaient illégaux. Depuis cette époque, la pression publicitaire s'est encore accrue ; nous attendons donc que le travail des services du ministère mette en lumière une situation proprement calamiteuse.

Fin juin 1999, R.A.P. a adressé au ministère une proposition de contribution pour une meilleure application de la réglementation. Cette proposition consiste à la mise en place d'un réseau national chargé de repérer et faire démonter les dispositifs publicitaires illégaux. Nous demandons que chaque préfet mette en place un groupe départemental sur le sujet. Le rôle de R.A.P. et de Paysages de France serait de monter et d'animer le réseau. Une demande de financement d'un chargé de mission expérimenté au sein de R.A.P. pendant un an renouvelable a été formulée dans cette perspective. M. Héлары nous a déclaré être intéressé par cette proposition qui devra être étudiée plus en détail pour être éventuellement intégrée au plan d'action du ministère. La réponse officielle est attendue pour la rentrée.

Thomas Guéret

Paysages de France championne d'escalade à Comboire

Le 5 juin 1999, à 15 h, deux alpinistes ont escaladé, pour le compte de l'association Paysages de France, une espèce de tour Eiffel publicitaire (en moins élégant...) qui est probablement la plus grande infraction, en France, à la loi sur la publicité : un dispositif d'une trentaine de mètres de hauteur, situé à proximité immédiate d'un centre commercial, dit Espace Comboire, près de Grenoble. Une fois arrivés au sommet, tandis que retentissaient en bas les applaudissements des personnes venues assister à l'exploit, les deux sportifs ont déployé une banderole verticale de 8 m de long pour que, notamment, les milliers d'automobilistes passant sur l'autoroute voisine puissent lire "Illégal". Des fumigènes et des pétards déclenchés à distance en haut du dispositif ont provoqué l'arrivée quasi immédiate de trois voitures de pompiers. L'opération a été

suivie d'une altercation avec le directeur du centre commercial et les vigiles, lesquels ont tenté de saisir de force la caméra d'un journaliste venu spécialement de Paris.